

## AVENANT À LA CONVENTION DE SÉJOUR

**ENTRE :**           **SAS PYRÉNÉANCE**  
2, Place Lafayette  
65200 Bagnères de Bigorre

Représentée par **Monsieur Coffin Jean-Baptiste**  
Président

**D'UNE PART,**

**ET :**               **Collège Henri Judet**  
9, Av Jules Ferry  
23600 Boussac

Représenté par **Madame Henry Marguerite**  
Directrice

**D'AUTRE PART.**

Il a été convenu ce qui suit :

### ARTICLE 1

PYRÉNÉANCE, s'engage à accueillir un groupe de **41 participants** (37 élèves et 4 encadrants) et un chauffeur du **lundi 12 juin 2023 pour le déjeuner au vendredi 16 juin après le dîner**, pour un séjour découverte du milieu montagnard, au tarif de **435,00€ par personne** (quatre cent trente cinq euros).

### ARTICLE 2

Montant du séjour :

Référence	Quantité	Prix unitaire	Total
Tarif par participant	41	435,00€	17 835,00€
Acompte versé	1	3 813,00€	- 3 813,00€
<b>TOTAL</b>			<b>14 022,00€</b>

### ARTICLE 3

Le forfait consenti par PYRÉNÉANCE comprend pour la période suscitée :

- **L'hébergement en centre de vacances labellisé jeunesse et sport à Campan**, en pension complète : du lundi pour le repas du midi au vendredi après le repas du soir



- 2 demi-journées randonnée pédestre pédagogique "A la découverte du milieu montagnard" avec 2 accompagnateurs en montagne
- 2 journées randonnée pédestre pédagogique "A la découverte du milieu montagnard" avec 2 accompagnateurs en montagne
- 1 nuit en refuge de montagne en demi-pension
- 2 demi-journées de course d'orientation en demi-groupe encadrées par 1 accompagnateur en montagne
- 2 demi-journées de pêche en demi-groupe encadrées par 2 guides de pêche
- 2 demi-journées de VTT en demi-groupe encadrées par 2 moniteurs VTT
- Le matériel lié aux activités
- L'assurance activités : responsabilité civile, recherche et secours

*Sur la base d'1 accompagnateur en montagne pour 20 élèves, 1 guide de pêche pour 10, 1 moniteur VTT pour 10.*

## ARTICLE 6

Le contractant réglera à Pyrénéance le montant global de la facture selon les conditions suivantes :

- Un montant de **30%** du prix du séjour initial a été versé à la signature de la convention, soit **3 813,00€** (trois mille huit cent treize euros).
- **Le solde du montant du séjour devra être versé une semaine avant l'arrivée, soit le lundi 5 juin au plus tard.**

Pyrénéance se réserve le droit d'annuler toute réservation en cas d'absence de règlement suivant l'échéancier fixé plus haut.

Les éventuelles dégradations seront facturées en sus.

## ARTICLE 7

Toute personne qui causerait des problèmes graves à l'organisateur (vol, dégradation, problème de comportement, non respect des règles de vie élémentaires ou des consignes de sécurité) devra quitter le séjour et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

## ARTICLE 8

En cas d'annulation de votre part, des frais d'annulation seront conservés par Pyrénéance :

- A plus de 30 jours du départ : 10% du montant du séjour
- Entre 29 et 8 jours : 50% du montant du séjour
- A moins de 7 jours : 100% du montant du séjour

Toute modification d'effectif sera assimilée à une annulation partielle (sauf pour raison médicale) et entraînera la perception des frais d'annulation selon le barème ci-dessus.



Tout voyage ou séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant ou de toute autre partie du groupe ne fait l'objet d'aucun remboursement.

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou e-mail avec accusé de réception.

En cas d'annulation de séjour, la totalité des acomptes perçus restent acquis à Pyrénéance.

## ARTICLE 9

Pyrénéance n'engage en aucune façon sa responsabilité sur les éléments indépendants de sa volonté : climatiques, sanitaires, sociaux... qui perturberaient l'organisation des activités de loisirs et d'animation pour la collectivité.

Vernet, le  
**Pour le Collège Henri Judet**  
Mme. Henry Marguerite

Bagnères de Bigorre, le 24/10/2022  
**Pour Pyrénéance**  
M. Coffin Jean-Baptiste

Pour ordre,  
DESTRIATS Coline



2, place Lafayette - 65200 Bagnères-de-Bigorre

Tél. 05 62 95 19 19 - [www.pyreneances.com](http://www.pyreneances.com)

SARL au capital de 7 700 €  
S - n° 424 960 375 00014 - APE 633 Z

